

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 5 décembre 2024

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

désigne Madame Karine Pagliarulo en tant que Secrétaire de séance, assistée par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

**Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 12 novembre 2024**

approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

**3.1- Prise en charge de la taxe foncière se
rapportant à la station de traitement d'eau de
Linthal**

- acte la prise en charge par la CCRG de la taxe foncière se rapportant à la station de traitement d'eau sise à Linthal pour les années à venir (à charge pour la Ville de Guebwiller de délibérer sur ce point et d'émettre le titre de recette correspondant à la refacturation annuelle)
- acte la prise en charge par la CCRG de la taxe foncière pour les années 2021 à 2024 pour un montant total de 21 761 euros, au vu d'un titre de recette émis par la Ville de Guebwiller
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision

**3.2- Convention tripartite de
subventionnement au bénéfice des associations
utilisatrices du Centre Aquatique Nautilia**

- valide la convention tripartite de subventionnement au bénéfice des associations utilisatrices du Centre Aquatique Nautilia
- valide le montant des subventions allouées par la CCRG tel que proposé (appelé à varier en fonction de l'utilisation réel du Centre Aquatique)
- habilite Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions tripartites de subventionnement et tout document s'y rapportant

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à amender, si nécessaire, les conventions précitées, en fonction du retour des partenaires (à savoir la Ville de Guebwiller et les associations)

**3.3- Adhésion à la mission mutualisée RGD
proposée conjointement par le CDG68 et le
CDG54 - Désignation d'un délégué à la protection
des données (DPD)**

- adhère à la mission mutualisée d'accompagnement 2025/2026 pour la mise en conformité au RGD des activités de traitements de données personnelles de la CCRG proposée conjointement par le CDG 68 et le CDG 54
- autorise Monsieur le Président à signer la convention précitée
- autorise Monsieur le Président à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission
- autorise Monsieur le Président à désigner, auprès de la CNIL, le CDG 54 (personne morale) comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la CCRG

Point 4. FINANCES

**4.1- Débat d'Orientation Budgétaire 2025
pour le Budget Général (M57)**

prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Budget Général (M57)

**4.2- Tarifs 2025 liés au Budget Général (M57)
(BF)**

fixe les tarifs 2025 avec application au 1^{er} janvier 2025

**4.3- Débat d'Orientation Budgétaire 2025
pour le Budget Assainissement (M49)**

prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Budget Assainissement (M49)

4.4- Redevance et tarifs Assainissement 2025

- acte la hausse de la redevance Assainissement 2025 conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 7 décembre 2023 (applicable au 1^{er} janvier 2025)
- valide la non-application de l'inflation sur l'ensemble des tarifs assainissement
- valide la suppression de la dégressivité des redevances assainissement sur une période 2025-2027 tel que précité et des taux appliqués (applicable au 1^{er} janvier 2025)
- Valide l'ensemble des tarifs 2025 (applicable au 1^{er} janvier 2025)

4.5- Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour le Budget Eau potable (M49)

prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Budget Eau potable (M49)

4.6- Tarifs Eau potable 2025

fixe les tarifs Eau potable 2025 de la Régie et la surtaxe de la CCRG avec application au 1^{er} janvier 2025

4.7- Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour le Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

4.8- Tarifs Pépinière d'entreprises du Florival 2025

fixe les tarifs de la Pépinière d'entreprises du Florival 2025 applicables au 1^{er} janvier 2025

4.9- Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour le Budget Aires d'Activités du Florival (M57)

prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Budget Aires d'Activités du Florival (M57)

4.10- Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour le Budget Environnement (M4)

prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Budget Environnement (M4)

4.11- Tarifs Environnement 2025

fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

4.12- Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour le Budget Camping Le Florival (M4)

prend acte de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Budget Camping Le Florival (M4)

4.13- Tarifs Camping Le Florival 2025

fixe les tarifs du Camping du Florival applicables au 1^{er} janvier 2025

4.14- Liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2025

autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des Budgets 2025 (selon les plafonds mentionnés dans la délibération)

Point 5. ASSAINISSEMENT

5.1- Règlement d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales – Modifications

valide les modifications du règlement d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2025.

5.2- Attribution d'un marché public de services « Etude globale de gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur le territoire de la CCRG »

habilite Monsieur le Président à signer le marché précité (attribué à Artelia)

5.3- Attribution d'un marché public de services « Accord-cadre pour le compostage des Boues Biologiques en compost normalisé et fourniture de compost en vrac et ensaché »

habilite Monsieur le Président à signer le marché précité (attribué à SAS Suez organique)

Point 6. EAU POTABLE

6.1- Redevance Consommations d'eau et redevance pour performance des réseaux d'eau potable et performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

6.1.1- Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable

6.1.2- Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif »

- fixe à 0,138 € /m³ (0,46 x 0.3) la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025
- acte que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » soit facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à CCRG, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées aux contrats de délégation du service eau potable

6.2- Modification du règlement de service de la Régie Publique d'eau potable

valide le nouveau règlement de service de la régie de l'Eau applicable à compter du 1er janvier 2025.

Point 7. ENVIRONNEMENT

7.1- Convention de prestation de services entre la CCRG et FloRIOM SPL pour la période 2025-2030

- valide la convention de prestations de services conclue entre la CCRG et FloRIOM SPL du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030
- autorise Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant
- invite le CA de FloRIOM SPL à délibérer selon les mêmes termes et à habilitier le PDG à signer la convention précitée

7.2- Convention de mise à disposition d'un bâtiment d'exploitation pour FloRIOM SPL

- valide la convention de mise à disposition du bâtiment d'exploitation telle que proposée
- habilite Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant
- invite le CA de FloRIOM SPL à délibérer selon les mêmes termes et à habilitier le PDG à signer la convention précitée

7.3- Proposition de modification de la gestion des dotations de bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles, en phase expérimentale

- valide une procédure expérimentale qui vise à simplifier la gestion des bacs, à optimiser l'utilisation des ressources (notamment en termes de stockage) et à améliorer la satisfaction des usagers
- valide la phase de test du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025
- valide une dérogation aux articles 6.2 et 6.3 du règlement de collecte durant la phase test

Point 8. BÂTIMENT

8.1- Installation d'une station de recharge pour les véhicules électriques sur le parking privé de la CCRG

- valide les travaux d'installation d'une station de rechargement tels que précités
- autorise Monsieur le Président à signer une convention d'exploitation avec un prestataire privé
- autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions et signer tout document s'y rapportant

Point 9. DEVELOPPEMENT

9.1- Fonds de soutien exceptionnel aux projets Associatifs et Scolaires

valide le versement d'une subvention à hauteur de 400 euros dans le cadre du Fonds de soutien exceptionnel sur présentation des pièces attestant de la réalisation du projet

9.2- Fonds de concours aux communes

valide l'aide de 6 965,37 euros en faveur de la Commune de Murbach (fonction 901, article 20414124, opération 712)

9.3- Animations pédagogiques avec les Maisons de la Nature – Année scolaire 2024/2025

- valider la poursuite des animations pour l'année scolaire 2024/2025
- valide la prise en charge financière de l'opération à raison de 250 euros par animation et la moitié des frais de transport à l'instar de l'année précédente
- autorise les services à inscrire la dépense au Budget Général 2025
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

9.4- Financement de l'École de Musique de la Région de Guebwiller

- valide la convention financière entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, les communes et l'association « École de musique de la Région de Guebwiller » et ses annexes
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et son annexe
- verse une subvention de 7 350 euros à l'École de musique de la Région de Guebwiller, pour la saison 2024-2025

9.5- Gestion des équipements sportifs – Versement des subventions annuelles aux associations utilisatrices

valide les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2024 (total : 255 106,40 euros)

9.6- Convention de financement relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements 2024 du SMMGB

- valide la convention d'aménagement du SMMGB 2024
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention
- autorise le versement des participations correspondantes dans le respect du plafond des 100 000 euros.

Point 10. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

10.1- Renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire 2025-2035

valide le dossier présenté. (Après approbation par le Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, une convention Pays d'art et d'histoire (2025-2035) sera soumise lors d'un prochain Conseil de Communauté.)

10.2- Convention 2024-2027 avec l'Institut Européen des arts céramiques (IEAC)

autorise Monsieur le Président à signer la convention pour les années 2024-2027 en partenariat avec l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville de Guebwiller et l'IEAC

Point 11. HABITAT

11.1- Attribution de trois subventions sortie de vacance

valider l'octroi des trois subventions pour la sortie de vacance de trois logements et de procéder au versement desdites subventions à hauteur de 1 500 euros par logement, soit un montant total de 4 500 euros

11.2- Dispositifs habitat privé de la CeA – Versement des subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique

accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique et de verser les subventions aux propriétaires pour les dossiers dont les travaux seront réalisés (1 000 euros par dossier).

Point 12. URBANISME

12.1- Décision de suivre l'avis conforme de l'autorité environnementale dispensant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bergholtz d'évaluation environnementale

- suit l'avis conforme de l'autorité environnementale dispensant la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Bergholtz d'évaluation environnementale
- ne réalise pas d'évaluation environnementale de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Bergholtz
- affiche la présente délibération pendant un mois au siège de la CCRG et en mairie de Bergholtz

12.2- Modification simplifiée n°1 du PLU de Bergholtz – Modalités de mise à disposition du public

- approuve l'initiative de Monsieur le Président d'opter pour un projet de modification n° 1 du PLU de Bergholtz selon la procédure simplifiée
- organise la mise à disposition du public du projet de modification
- valide les modalités du porter à connaissance de la modification auprès du public
- conserve et enregistre les observations du public
- habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure.

12.3- Décision de suivre l'avis conforme de l'autorité environnementale dispensant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Soultz d'évaluation environnementale

- suit l'avis conforme de l'autorité environnementale dispensant la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Soultz d'évaluation environnementale
- ne réalise pas d'évaluation environnementale de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Soultz
- affiche la présente délibération pendant un mois au siège de la CCRG et en Mairie de Soultz

12.4- Avancement des travaux sur les Périmètres Délimités des Abords et financement de l'enquête publique

- valide le financement de l'enquête publique sur les PDA
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette procédure

12.5- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD

Point 13. RESSOURCES HUMAINES

13.1- Organisation de l'astreinte Assainissement

Valide le fonctionnement des astreintes et le règlement d'astreinte applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

13.2- Création de postes

- approuve la proposition
- crée les postes avec effet au 15 décembre 2024
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises et nécessaires à leur application,
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante au budget Général M57 et Environnement de l'exercice 2025

13.3- Présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes et plan d'action

13.3.1- Rapport égalité femmes-hommes

prend connaissance du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes, établi sur la base des éléments issus du Rapport Social Unique

13.3.2- Plan d'action d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

valide le plan d'action pour les années 2025-2027

Point 14. INFORMATIONS

14.1- Informations relatives aux contentieux en cours

est informé des contentieux suivants :

14.1.1- Condamnation pénale d'un ancien cadre de FloRIOM SPL

14.1.2- Recours contentieux demandant l'annulation de la délibération du Conseil de Communauté du 30 septembre 2021 portant approbation de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim

14.1.3- Action résolutoire portant sur la cession d'un terrain sis dans l'Aire d'Activité du Florival

14.1.4- Sinistre se rapportant à la plage extérieure du centre aquatique Nautilia

14.1.5- Sinistre se rapportant à la toiture du CSF

14.1.6- Recours contentieux de l'association Guebwiller Environnement et Cadre de Vie (GECV) demandant l'annulation de la décision de rejet de transmission d'un document administratif intitulé « Diagnostic de la station d'épuration d'Issenheim – Études d'opportunité »

14.2- Lancement/dévolution de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Le Président



Marcello ROTOLO